

## Sites et forums de plaintes (Cybergripping)

Le cybergripping consiste à enregistrer un nom de domaine en reprenant le nom d'une marque ou d'une personne célèbre et en l'associant avec un terme péjoratif pour nuire à la réputation de celle-ci.

Les premiers sites de plaintes sont sortis en 1998, regroupant les usagers mécontents de certaines marques ou sociétés. Les sociétés visées ont missionné des rédacteurs pour modérer les plaintes, elles ont ensuite créé leurs propres sites de plaintes, de façon à canaliser et maîtriser les messages négatifs.

(Affaire [www.fordsucks.com](http://www.fordsucks.com) et [www.fordreallysuck.com](http://www.fordreallysuck.com) en 2002)

Liberté d'expression : L'OMPI vient dernièrement de rendre une décision en faveur de SFR, qui avait déposé une plainte contre un particulier (et à priori abonné). Ce dernier avait enregistré [sfranaque.com](http://sfranaque.com)

Le site de plaintes contre le réseau de cafés et fournisseur de machines à café américain StarBucks est accessible via l'adresse [www.starbucked.com](http://www.starbucked.com)